

Section.

ADMISSIONS TO THE LEAGUE.

R. 1147

REGISTRY.

Section No.	Document No.	Dossier No.
28.	9654	254

Document précédent, No. 9516
 Document suivant, No.

(Suite donnée.)

Index A. ✓ Index B. ✓

Distribution Summary Print

Réponses, &c. (Out Letter Book) :—
 Delegation
 President of Georgian Republic ✓
 Paris. 20.12.20.

M. Thomas. 13.1.21. ✓
 Pres. of Georgian Delegation laid 12.3.21

Expéditeur. }
 Writer. } Secretariat.

Date December 1920.

Sujet
 Subject Admission of Georgia to the League.

Assembly document shewing that Georgia is not admitted to the League, giving the names of the 14 states which voted against, and of the 10 which voted for her admission; 18 states abstained from voting.

Assembly Document 251.

Index C. 25. | A classer. ✓

Pour DISTRIBUTION, éventuelle, voir feuille bleue à l'intérieur. For DISTRIBUTION, if any, see blue paper within.

Tout commentaire sera inscrit sur la feuille blanche à l'intérieur.

REMETTRE CE DOCUMENT À—

DATE.

REMETTRE CE DOCUMENT À—

DATE.

Primary Circulation

Secondary Circulation

Distributed to the Assembly + Secretariat.

1 Political Section: ✓ 18.12.20.

Secretary General ✓ 12/3/21.

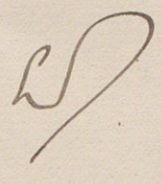
~~Secretary General.~~ 19.3.21.

Mr Colban. ✓ 24.3.21.

Legal Section. ✓ 7.7.21.

Secretary General,
Herewith letter for your approval
and signature.

E.C.
12/3/21



9 41
LÉGATION DE GÉORGIE



28/9654/254

PARIS, le 22 Mars 1921. M

№ 635

La Légation de Géorgie a l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 Mars, ainsi que du rapport y annexé, sur la protection des minorités en Finlande et en Albanie, adopté par le Conseil de la Société à Paris, le 23 Février dernier, rapport qu'elle ne manquera pas de transmettre au Gouvernement Géorgien.



SECRETARIAT GENERAL
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
 G E N E V E

LEGATION DE GEORGIE



Faint, mirrored text from the reverse side of the paper, appearing as bleed-through. The text is illegible due to its low contrast and orientation.

Faint, mirrored text from the reverse side of the paper, appearing as bleed-through. The text is illegible due to its low contrast and orientation.

9654

ag

Genève, le 12 mars 1921.

Monsieur,

J'ai l'honneur de signaler, à toutes fins utiles, à votre bienveillante attention que l'Assemblée de la Société des Nations, avant de statuer sur la demande d'admission de la Géorgie à la Société, avait, dans sa séance du 15 décembre, adopté le vœu suivant:

"Dans le cas où les Etats Baltiques, Caucasiens et l'Albanie seraient admis dans la Société des Nations, l'Assemblée recommande à ces Etats de prendre les mesures propres à assurer l'application des principes généraux inscrits dans les traités des minorités, et leur demande de vouloir bien se mettre d'accord avec le Conseil sur les détails d'application."

Dans ces circonstances il pourrait intéresser votre Gouvernement de prendre connaissance, à titre d'information, d'un rapport adopté par le Conseil de la Société des Nations le 23 février 1921 sur l'état actuel de la question concernant la protection des minorités en Finlande et en Albanie. C'est pourquoi je me permets de vous faire tenir ci-joint copie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

SD

SECRETARE GENERAL.

Son Excellence
Monsieur N. TCHERIDZE,
Président de la Délégation Géorgienne
37, rue de la Pérouse
PARIS.

C O P I E

28/9654/254

Quai du Léman,
GENEVE.

Le 13 Janvier 1921.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa séance du 16 Décembre, l'Assemblée a adopté le vœu suivant concernant la participation de l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie et la Géorgie aux organisations techniques de la Société des Nations :-

"En attendant les décisions ultérieures de l'Assemblée il est désirable que l'Esthonie, la Lithuanie et la Géorgie soient, si elles le demandent, traitées de la même manière que les Etats membres de la Société des Nations, en ce qui concerne leur participation à ses organisations techniques."

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma haute considération.

Signé.

(Signed) Eric Drummond

Monsieur Albert Thomas,
Bureau International du Travail,
GENEVE.

RÉPUBLIQUE GÉORGIENNE

MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

28

9654
28/9516/254

le 12 Janvier 1921

N° 62

Monsieur le Secrétaire Général,

28/9654/254

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 Décembre 1920, N° 28/9516/254, adressée à Mr. N. TCHEIDZE, Président de la Délégation Géorgienne, concernant l'admission de la Géorgie à la Société des Nations.

Le contenu de cette lettre sera communiqué à mon Gouvernement dont j'aurai l'honneur de vous faire connaître la réponse dès qu'elle me parviendra.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre des Affaires Etrangères;

Guéguétskhvili.

Monsieur le Secrétaire Général
de la Société des Nations

G E N E V E



9654
28 / 7516 / 254

GENEVE.

Le 20 Décembre 1920.

Monsieur le Président,

D'ordre du Président de l'Assemblée de la Société des Nations, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'Assemblée, ayant examiné dans sa séance du 17 décembre la demande d'admission de la République Géorgienne dans la Société des Nations, n'a pas estimé pouvoir l'accueillir favorablement dans les circonstances présentes.

L'Assemblée a cependant manifesté le désir que la Géorgie soit, si elle le demande, traitée de la même manière que les Etats Membres de la Société des Nations en ce qui concerne sa participation à ses organisations techniques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

E. D.
(Signed) Eric Drummond

Monsieur N. TCHÉIDZE,
Président de la Délégation Géorgienne,
37, rue de la Pérouse,
PARIS.

Assembly
Documents

257

ACTION
COPY

9654

GEORGIE

La GEORGIE n'est pas admise
dans la Société des Nations.

GEORGIE is not admitted
to the League of Nations.

24 Etats ont pris part au vote.

24 States voted.

10 Etats ont répondu OUI.

10 States voted AYE.

Afrique du Sud,
Bolivie,
Chili,
Colombie,
Italie,
Norvège,
Paraguay,
Perse,
Portugal,
Suisse.

14 Etats ont répondu NON

14 States voted NO.

Australie,
Canada,
Chine,
x Cuba,
Empire Britannique,
Espagne,
France,
Grèce,
Indes,
Nouvelle-Zélande,
Pays-Bas,
Serbe-Croate-Slovène, (Etat)
Tchéco-Slovaquie,
x Danemark.

18 abstentions et absents

18 abstentions.

16 Quorum des 2/3

16 Quorum of 2/3

18 DEC 1920

254

1920